

**RAYMOND HESSE**  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS  
DOCTEUR EN DROIT  
DIPLOMÉ DE SCIENCES PÉNALES  
LAURÉAT DE L'INSTITUT

# L'ALLEMAGNE IMPÉRIALE

ET

## Le Crime de Droit Commun

---

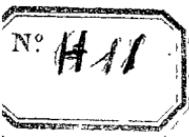
---

*CONFÉRENCE*  
*accompagnée de Projections,*  
*d'après les documents officiels*  
*et les illustrations*

---

---

— 1916 —



à mon Président. &  
requisitoire à'y sollicit, qui a  
exprimé nos ses indignations, mais  
nos opinions de justice

Respectueusement

J. H. P. Le Roy!

36 av. St. Lazare

Monsieur

17110  
F 2 G 97

**RAYMOND HESSE**  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS  
DOCTEUR EN DROIT  
DIPLOMÉ DE SCIENCES PÉNALES  
LAURÉAT DE L'INSTITUT



# L'ALLEMAGNE IMPÉRIALE

ET

## Le Crime de Droit Commun

---

---

*CONFÉRENCE  
accompagnée de Projections,  
d'après les documents officiels  
et les illustrations*

---

---

— 1916 —

# L'ALLEMAGNE IMPÉRIALE ET LE CRIME DE DROIT COMMUN

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous êtes-vous parfois demandé ce qui différencie l'honnête homme du coquin ? — A mon sens, toute la différence vient, non du but qu'ils cherchent à réaliser, but qui est souvent identique, mais des moyens qu'ils mettent en œuvre pour l'atteindre. Le criminel, comme un simple honnête homme, désire être riche, célèbre, obtenir l'amour d'une femme... , mais, alors que le brave citoyen emploie des moyens honnêtes, moins rapides, sans doute, mais *autorisés par les lois* pour arriver à ses fins, le criminel, plus brutal, plus pressé d'obtenir immédiatement la satisfaction recherchée, volera pour s'enrichir, assassinera pour être célèbre, violera pour posséder la femme qu'il convoite. Cependant l'homme honnête travaillera et fera sa cour.

A quoi tient donc cette agression. Il faut la rechercher à notre avis dans la psychologie même du criminel. Pour justifier sa manière d'agir, — car le criminel éprouve le besoin de se justifier devant lui-même et devant l'opinion — le criminel met en avant cette thèse inspirée par son orgueil et ses appétits : « pourquoi n'ai-je pas dans le monde la place qui me revient, les biens auxquels *j'ai droit*, et qu'une injustice, un *malheur* immérité, à mon sens, m'empêchent d'obtenir et pourquoi nē pas rétablir à mon profit l'équilibre social troublé à mon préjudice ».

Cela est si vrai, que le professeur Lacassagne, de Lyon, qui s'est livré à l'étude des tatouages criminels

a souvent relevé ces mots, tracés en lettres indélébiles sur le corps de ses tristes clients « Pas de chance ! — Enfant du malheur ! — Fils de Parias ! — Victime de la destinée ! »

Ceci, vous le comprenez bien, n'est que le prétexte mis en avant. La vérité vient de ce que l'homme honnête a des principes alors que le criminel n'a que des appétits ; de ce que l'homme honnête a le sentiment du bien et du mal alors que le criminel n'a que la crainte de manquer son coup ; de ce que l'honnête homme est sociable et que le criminel vit en marge de la société.

Obéissance aux lois, d'un côté, respect des textes établis pour vivre paisibles dans une société, voilà ce que nous trouvons. De l'autre côté, mépris absolu des lois, emploi de moyens violents, rapides et immoraux, pour réaliser le maximum d'appétits dans le minimum de temps.

Ne croyez-vous pas qu'il en est des nations comme des individus ? Il y a des lois qui régissent les rapports de nation à nation, lois consenties par elles et qui constituent le droit international public. Il y a une morale de nation à nation qui est le respect des engagements librement consentis. Il y a des nations honnêtes, qui respectent leurs engagements, et d'autres qui se conduisent, dans le concert des puissances, comme le criminel au sein de la société.

En somme les buts recherchés, et j'en reviens à ma comparaison de tout à l'heure, seront les mêmes dans les deux cas. La nation honnête recherchera elle aussi des agrandissement territoriaux ou des avantages économiques, mais elle les réalisera, comme l'honnête homme réalise un accroissement de son patrimoine, par le jeu des traités honnêtement et librement consentis. Le peuple criminel, plus odieux encore que le criminel isolé, méprisera la parole donnée et si le cri-

minel fait table rase du code, la nation criminelle trahit ses engagements.

Veillez, messieurs, comparer ces deux textes :

1<sup>o</sup> L'honnêteté se résume aux témoignages sonores qu'on lui rend en paroles. Elle apparait avec une figure un peu démodée et on lui trouve un arrière goût d'imbécilité.

2<sup>o</sup> Nous devons chercher avant tout le résultat à atteindre et les traités deviennent, du jour où ils nous gênent de véritables *chiffons de papier*.

La première phrase est du cambrioleur Bellamy, envoyé au bagne en 1911 par les Assises de la Seine. La seconde, vous la connaissez tous. C'est la théorie par laquelle M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire, a justifié devant le Reichstag la violation de la neutralité belge.

\*  
\* \*

Parlons d'abord de la Belgique, puisque l'invasion de ce pays tranquille et paisible, à qui l'Allemagne avait garanti indépendance et neutralité, se rencontre au seuil de cette guerre. Parlons de la douce et inoffensive Belgique, victime de l'Allemagne féroce et gloutonne.

Tous, vous connaissez la fable du « Loup et de l'Agneau ». Vous avez remarqué, et ceci est très justement observé, au point de vue criminel, que le loup cherche à justifier son crime par une foule de mauvaises raisons. Il essaye non seulement de dévorer l'agneau, mais de persuader à sa victime qu'il est dans son droit en le choisissant comme proie et qu'en le faisant il réalise bonne justice. Je ne crois pas à la sincérité du loup. Je ne crois même pas qu'il se fasse sur son droit de fortes illusions, car à chaque instant il change

de thèse avec une déconcertante facilité. Ajoutons, pour compléter sa psychologie, que le loup déteste cet agneau dont il va faire sa proie. Le loup est méprisé parce qu'il mange l'agneau. C'est donc par la faute de l'agneau que le loup souffre de ce mépris. Eh quoi, manger moutons, *Canaille, sottè espèce*, est-ce un péché.

« Non, non, vous leur fîtes seigneur  
En les croquant, beaucoup d'honneur »

L'honneur d'être englobés dans votre Zollverein gastronomique.

Le criminel, messieurs, déteste sa victime, car avec cet esprit faux que je voudrais bien vous faire saisir, il réalise par une pétition de principes la justification de son attentat. C'est le mouton qui a commencé ? — Non ! — C'est la victime qui par sa résistance injustifiée a exalté les intentions de l'agresseur, l'a fait aller plus loin que son projet primitif, aura aggravé le crime, causé la non réussite, l'arrestation, et par suite le **malheur** du criminel. Le « malheur » mot qui se rencontre sous la plume de tous les assassins : malheur pour Marchandon d'avoir poignardé madame Cornet.

Malheur pour Soleilland d'avoir assassiné la petite Erbelding — Et au fait ! « Si elle n'avait pas crié, je ne l'aurais pas tuée. Si je ne l'avais pas tuée, je ne serais pas ou j'en suis.

Cette sale petite, maudira Soleilland !

Or, écoutez ceci : (1)

« Deux jeunes gens de St Quentin, nommés Charlet et Gabet qui étaient partis de Paris pour répondre à l'appel de leur classe rencontrent en chemin deux Belges se rendant à Jemmapes. Ils font route ensemble, et, à *Ressons*, ils sont arrêtés par une troupe allemande.

Conduits sur le territoire de Marquêglise, ils compa-

---

(1) Rapport officiel français

raissent devant un *officier supérieur*. Celui-ci les interroge et en apprenant que deux d'entre eux sont originaires de la Belgique, il saisit son revolver et tire à bout portant sur ces hommes sans défense en déclarant « Oh, ces Belges, ce sont de *sales gens* ! »

Les termes sont identiques. C'était une sale petite, s'écriera l'immonde Soleilland. Ce sont des sales gens, s'exclamera l'officier supérieur assassiné.

Et de fait, la Belgique a vis-à-vis de l'Allemagne une semblable culpabilité. Elle a résisté. Elle a crié. Elle ne l'a pas laissé perpétrer tranquillement son attentat.

Cependant que lui demandait-on ? — de se laisser violer bien tranquillement — de préférer à la révolte un déshonneur qui aurait pu être lucratif.

Si elle ne m'avait pas résisté, s'écriera Guillaume, je ne l'aurais pas assassinée.

Et si je ne l'avais pas assassinée, je ne serais pas ou j'en suis.

La Belgique est par sa résistance la cause de mon malheur. Et voilà l'argument du criminel de droit commun, sa psychologie et sa manière qui se retrouvent sous la plume des écrivains pangermanistes, des savants et des Herr Professors qui cherchent à des faits une vaine justification.

\*  
\* \*

Criminels de droit commun ! Criminels supérieurement organisés, Bonnots et Garniers qui assassinent et volent en bandes, munis des derniers perfectionnements scientifiques. Nous pouvons étudier leur manière dans les actes de cambriolage accomplis avec froideur et méthode. Ils sont légion, ces actes et ne peuvent s'expliquer par l'ivresse et la fureur des com-

bats. Ils ne « chapardent » pas chez l'ennemi les objets de première nécessité, les Germains.

La faim rend un homme excusable écrivait Lacenaire le philosophe assassin, qui le premier justifiait le vol par l'état de nécessité. Et il ajoutait :

« Un pauvre de grand appétit, peut bien être tenté du diable ! »

Non, ce sont des démenageurs, des cambrioleurs nés. Ils importent des mobiliers complets. C'est qu'ils ont fait de grands progrès depuis 70 où les horloges excitaient surtout leur cupidité, ainsi que les trousseaux de nos femmes, ce qui a inspiré à l'académicien de Laprade ces vers cinglants :

Vos fleurs disent si vos amants, Dans les châteaux qu'ils déménagent Vous font bonne part du pillage Un peu, beaucoup, énormément.	Si le sapeur qui la courtise Lui disait ; las de trop souffrir : « Belle Margot, pour vous l'offrir J'ai pris à Gretchen sa chemise,
Vos princes, vos héros germains, Savent user de leurs victoires. Ils ont pris de leurs nobles mains Notre linge dans nos armoires.	Tout irait mal, j'en ai grand peur. Et Margot, couleur de l'aurore Gratifierait le beau sapeur D'un soufflet rapide et sonore.
Calicot, batiste et linon, Tout a passé chez leurs payses. Les payses n'ont pas dit non ! Gretchen, vous portez nos chemises,	Nos femmes à nous, Dieu merci, Ont le cœur plus haut que les vôtres Et ne consentent pas ainsi A porter les nippes des autres.
Pour une femme de la Cour, Franchement vous n'êtes pas fière Gretchen. Margot la Vivandière Entend mieux l'honneur et l'amour.	Gardez à jamais, nobles dames Nos rubans, nos chapeaux fanés, Si nous les rapportions, nos femmes- Nous les jetteraient par le nez...

Votre manière déloyale  
Attire nos ressentiments.  
Continuez bons allemands  
A salir notre linge sale.

Des vers appellent des vers. Excusez-moi, si je vous cite la poésie moins académique du cambrioleur Bébér du Montparno qui, dans une cellule de la prison de la Santé, célébrait ses exploits en des vers mirlitonnesques. Si, parmi beaucoup de semblables œuvres, d'inspiration identique, nous nous arrêtons sur cette prose rythmée, c'est qu'elle résume à merveille la psychologie de cette sorte de criminel.

Lorsque minuit sonne dans la nuit sombre  
On voit deux silhouettes se profiler dans l'ombre  
C'est la Brioche et Bébér du Montparno  
Qui vont tous deux chercher des monacos !  
Bourgeois tremblez pour vos appartements  
Car de vos portes ils feront le cassement.

Ils sont très habiles, vous pouvez m'en croire,  
Et en deux temps fracturent les armoires.  
Ils s'emparent de votre galette,  
De vos bijoux, vêtements, liquettes  
Et vous laissent comme soulagement  
Leurs vieilles chaussettes, tout simplement.

Vous voyez tout ce qu'il y a dans cette mentalité : l'orgueil du travail bien fait, le mépris de la victime, la destruction des objets non transportables dans la rage de faire maison nette et de ne rien laisser à glaner derrière soi, désir qui ira parfois jusqu'à l'incendie ; le cynisme et le besoin de signer l'acte criminel, de laisser une trace de son passage. Parfois, nous trouverons des verres de vin sur la table de la cuisine, parfois les reliefs d'un festin. Ici, ce sont les vieilles chaussettes trouées et rapiécées de Bébér qui trônent dans l'appartement. C'est un échange, c'est une moquerie ajoutée à l'outrage, un témoignage de mépris à l'adresse de la victime.

Bébert était encore poli. Les souvenirs et les traces du passage des cambrioleurs sont souvent plus mal odorantes. C'est là le système allemand et qui faisait dire à la victime d'un de leurs cambriolages. « Une autre fois je cacherai le champagne dans les cabinets. C'est le seul endroit où les allemands ne vont point. »

Ces cambriolages sont exercés notamment dans les maisons abandonnées. Ainsi ils peuvent présenter leurs actes comme une sanction, comme une vengeance du départ du propriétaire coupable d'être absent pour ne pas recevoir l'envahisseur. L'apache préfère opérer plus à l'aise dans les villas solitaires et les appartements abandonnés.

Au moment de l'avance allemande sur Paris, un château près de Compiègne servit au prince Eitel Friedrich comme quartier général. La propriétaire avait fui à l'approche des allemands. A leur retraite elle revint et découvrit que le château avait été mis à sac. Le prince Eitel avait donné des ordres pour qu'un wagon fut rempli de meubles, de bibelots, de livres et même de linge fin, le tout enlevé comme butin. En outre, le prince Eitel avait laissé sa carte sur l'écrritoire sur laquelle il avait écrit: « Quand un hôte d'une telle importance est attendu, la dame de la maison devrait se trouver chez elle pour le recevoir ». Bébert du Montparno laissait ses chaussettes. Il n'avait pas sur lui de cartes de visite princières, mais le procédé est identique. Le pillage du château de Beauzumont est à cet égard significatif. Lorsque le 21 Octobre 1914 le lieutenant-colonel commandant le ...<sup>e</sup> d'inf<sup>ie</sup> en reprit possession il trouva les meubles ouverts et fracturés, le plancher de la salle de billard couvert de matières fécales. Dans la chambre à coucher habitée par le général allemand commandant la 7<sup>e</sup> division de réserve régnait une odeur infecte. Le placard placé à la tête du lit contenait *du linge de toilette et des rideaux de mousseline remplis d'excréments.*

Le 25 août à Baccarat, les allemands ordonnent à la population de se rassembler à la gare. Ils peuvent ainsi piller tranquillement. Ce pillage est dirigé par les officiers. Puis, on procède, pour en effacer les traces à l'incendie de la ville à l'aide de torches et de pastilles incendiaires. Le feu dévora 112 immeubles. Après le sinistre les allemands dégagent eux mêmes l'entrée des caves et le général *Fabricius*, commandant l'artillerie du 14<sup>e</sup> Corps Badois dit au maire, M. Renaud. « Je ne croyais pas qu'il y avait autant de vins fins à Baccarat. Nous en avons pris plus de cent mille bouteilles. »

A Nomény, les Allemands se livrent aux plus abominables excès, pillant, incendiant et massacrant tout sur leur passage. Après avoir enlevé, dans les habitations tout ce qui leur avait paru digne d'être emporté et avoir envoyé à Metz le produit de leurs vols, ils mettent le feu aux maisons avec des torches, des pastilles de poudre comprimée et du pétrole transporté dans des récipients placés sur de petits chariots. Les malheureux habitants chassés de leurs demeures par la crainte de l'incendie sont abattus comme du gibier sur la voie publique et jusque dans leurs demeures.

En ce qui concerne le vol, la commission d'enquête française dont les constatations ont été incessantes écrit: « Partout où une troupe ennemie a passé, elle s'est livrée, en présence de ses chefs et souvent même avec leur participation à un pillage méthodiquement organisé. Les caves ont été vidées, les coffre-forts éventrés, l'argenterie, bijoux, tableaux, meubles, objets d'art, linge, robes de femme, machines à coudre et jusqu'à des jouets d'enfants ont été placés sur des voitures et dirigés vers la frontière.

Contre toutes les exactions, de même que contre tous les crimes, il n'y avait aucun recours. Si quelques malheureux habitants osaient supplier un officier d'épargner leur vie ou de protéger leurs biens, ils ne rece-

vaient d'autre réponse, lorsqu'ils n'étaient pas accueillis par des menaces, qu'une invariable formule accompagnée d'un sourire mettant sur le compte de la guerre les abominations les plus cruelles.

C'est la guerre disent les allemands!

« Je n'ai pas à m'inquiéter quand mon ventre se serre, écrivait Ravachol en 1892, des victimes que je sacrifie pour le remplir »

\*  
\* \* \*

Actes que nous pourrions multiplier à l'infini! Actes inhérents à toute guerre et commis par des soudards de moralité douteuse? — Non! — Du soldat au général tous veulent leur part de butin. L'importance du cambriolage croit avec le nombre des galons et tout objet de valeur revient de droit au chef de bande.

A Trumilly un officier dérobe 150 francs dans l'armoire à glace de M. Cornillet. A Choisy au Bac deux médecins militaires portant le brassard de la Croix-Rouge pillent eux mêmes la maison de la dame Binder. A Creil, un capitaine contraint MM. Guillot et Demont à lui indiquer les demeures des plus riches propriétaires. Les allemands s'y précipitent en brisant portes et fenêtres et à chaque instant viennent remettre à leurs chefs les bijoux dont ils se sont emparés. A Audin le Roman, Madame Matte est dévalisée de son réticule contenant 2000 francs par un officier allemand qui le lui arrache des mains.

M. Robert notaire est contraint d'ouvrir son coffre-fort devant un officier qui s'empare de 8300 francs. Dans la soirée il vit un autre officier porteur de 9 bagues de femme et dont les bras s'ornaient de six bracelets. Deux soldats lui contèrent que lorsqu'ils apportaient à leurs chefs un bijou quelconque ils recevaient

une prime de 4 marks. Dans le château de Baye (Marne) les vitrines sont brisées, les meubles éventrés, un bureau plat fracturé, les bijoux et médailles en or dérobés, une commode Louis XVI fouillée et un bureau à cylindre défoncé, sur le plancher, de nombreux objets épars. Les cambrioleurs de marque qui avaient laissé semblables traces, n'étaient ni Bébér, ni la Brioche, mais son Altesse le duc de Brunswick et l'état major du X<sup>e</sup> Corps.

\*  
\* \* \*

Ce sera surtout en matière de viol qu'éclate la criminalité allemande. (1)

Nous avons constaté par ailleurs que les auteurs de viols peuvent être divisés, en deux catégories.

1<sup>o</sup> Ceux qui violent sous l'empire d'une passion plus ou moins malade et pour satisfaire leurs besoins physiques. Ce sont des *satyres* lucides ou aliénés; Les Vacher, tueur de bergères, les Soleilland ou des criminels de moindre envergure, mais chez tous nous retrouvons les mêmes éléments constitutifs du délit

(a) l'individu agit sous l'empire de la *passion*.

(b) il agit *seul*.

(c) le but poursuivi est la consommation à tout prix de l'acte charnel même si la victime qui résiste doit être préalablement mise à mort.

2<sup>o</sup> Ceux qui violent sous l'empire de la lubricité: les apaches ou les bandes organisées de criminels. Ces viols se différencient ainsi des précédents.

(a) L'individu plus raffiné cherchera à assouvir des vices qui ne sont nullement impératifs et à les assouvir sur une personne vivante. Ne pouvant y arriver seul et sans doute aussi par lubricité,

---

(1) Ce passage a été supprimé en conférence publique.

il s'associe avec des camarades qui maintiendront la victime ou la terroriseront.

(b) Les criminels exerceront sur la victime des *violences successives* et se relayeront dans les divers rôles qu'ils veulent remplir.

(c) L'excitation physique s'étant ainsi plus aisément satisfaite, la mise à mort de la victime sera plus rare mais la femme sera fréquemment l'objet de mauvais traitements, de violences ou de mutilation.

C'est ainsi que plusieurs bandes d'apaches ont été dans des affaires récentes et tristement célèbres traduites devant les Cours d'assises. Elles entraînaient sous un prétexte quelconque leur victime dans une chambre d'hôtel ou un local retenu au préalable et là, se passaient des scènes d'orgie où l'érotisme se mêlait à la méchanceté froide et où le crime s'accomplissait suivant une espèce de programme méthodique.

Or, alors que le rapport officiel attribue ces actes à « l'excitation de brutes déchaînées » nous sommes surpris de voir que les neuf dixièmes des exemples de viols cités dans les rapports ne confirment nullement cette opinion car nous voyons les allemands s'associer à deux, trois, quatre et jusqu'à trente pour violer comme les apaches et non comme les satyres. Nous les voyons se relayer pour accomplir plus aisément, plus méthodiquement l'acte criminel ; ne pas agir sous l'empire de l'ivresse des combats, mais constituer des bandes lubriques organisées.

Et c'est à Maixe, une demoiselle X... âgée de 23 ans violée par neuf allemands pendant la nuit du 23 au 24 août 1914 sans que le capitaine qui couchait dans la chambre au-dessus jugeât à propos d'intervenir.— C'est à Triaucourt une tentative de viol commise par trois allemands. C'est à Jussecourt-Minecourt (Marne) le 8

septembre le viol successif d'une demoiselle X... par quatre soldats. C'est le 5 septembre la jeune N... âgée de 14 ans, qui, revenant de chercher du pain est entraînée dans une chambre et violée par deux allemands, tandis qu'un troisième la tient en respect avec sa baïonnette. C'est la tante de cette jeune fille maintenue par un allemand et successivement violée par trois autres, tandis qu'un cinquième empêche un voisin d'intervenir.

A Crépy-en-Valois c'est Madame X... qui est violée successivement par deux soldats en l'absence de son mari mobilisé. Tandis que l'un d'eux commet l'attentat, le second plein de présence d'esprit dévalise l'armoire.

Le 4 septembre ce sont *plusieurs soldats* qui tentent de violer la dame Z..., âgée de 34 ans, après avoir pillé sa boutique d'épicerie. C'est la dame X... débitante de boissons âgée de vingt-neuf ans, maltraitée par une *troupe* de soldats allemands sous prétexte qu'elle devait cacher des militaires anglais. L'ayant déshabillée, ils la gardent au milieu d'eux complètement nue, pendant une heure et demie, puis ils l'attachent à son comptoir.

C'est le 8 septembre à Connigis le viol de la dame X\* par deux allemands. L'un garde le sieur X\* père, devant la porte tandis que l'autre se livre sur la jeune femme après l'avoir menacée de son fusil à des actes d'une obscénité révoltante en présence de sa belle mère. Ce dernier, son crime accompli va remplacer auprès de X... son camarade qui vient à son tour outrager la victime.

C'est encore au hameau de Marais (Seine-et-Marne) les trois filles du sieur X... âgées de 18, 15 et 13 ans qui sont auprès de leur mère malade lorsque surviennent deux soldats allemands qui entraînent l'aînée dans la pièce voisine et la violent successivement. Tandis que

l'un commet son attentat, l'autre garde la porte et avec ses armes tient en respect la mère affolée... etc etc.

Il est surprenant de trouver réunis en si grand nombre ces viols collectifs, assez rares en criminologie et dont nous n'avons cité ici qu'un nombre infime. A la lecture de ces exploits où le vice se mêle si étroitement au crime on ne peut s'empêcher de songer aux orgies accomplies en temps de paix et aux messes noires d'Eulenbourg et du vieux de Molkte révélées par Harden en un sursaut d'indignation dans ses articles de la Zukunft.

★  
★ ★

L'insensibilité et la cruauté de nos ennemis égale et même dépasse celle du criminel de droit commun. Les bandes d'apaches qui pullulent dans les grandes villes se caractérisent par des tueries inutiles (meurtre froidement accompli d'un passant inoffensif), par le mépris de la victime et des injures adressées à leurs cadavres pantelants. L'apache déteste le pante qu'il va suriner :

" J'ouvre mon couteau  
Et dans sa vieille peau,  
Je cavale aussitôt "

écrivait l'apache poète. Celui qui ne compose pas, lit dans sa prison des œuvres littéraires. Il annote ses lectures. Une pièce d'Aristide Bruand, intitulée : « Au Bois de Boulogne » a été bien souvent commentée par eux. Je vais au Bois de Boulogne écrivait le poète :

" Derrière tous ces salauds d' bourgeois  
" Leur faire le coup du père François "

*salauds de bourgeois* est maintes fois souligné dans les

livres appartenant aux bibliothèques pénitentiaires. Ce terme qui a plu aux détenus est la justification des coups du père François commis ou à commettre.

C'est ainsi qu'à Noémy, un vieillard de 86 ans, le sieur Petitjean, assis dans son fauteuil est atteint d'une balle qui lui fracasse le crâne et un allemand met en présence du cadavre la dame Bertrand en lui disant : « Vous avez vu ce cochon là ! »

Tous, vous vous souvenez de ce fait divers, lu dans les journaux à maintes reprises. L'apache entre dans un débit de vin, dans un bureau de tabac, et impatient, trouvant qu'il n'est pas servi assez vite, au gré de ses désirs il blesse ou tue la patronne coupable de n'avoir pas manifesté assez d'empressement.

Monnaie courante de la chronique criminelle que nous retrouvons dans les rapports officiels.

Au commencement de septembre 1914 un cavalier allemand se présente chez M. Laforêts à Muy-en-Multien et lui demande à boire. Celui-ci s'empresse d'aller tirer du vin à son tonneau mais le soldat mécontent de n'être pas servi assez vite décharge son fusil sur la femme de son hôte qui peu après mourut à l'hôpital de Meaux.

Aux environs de Malines un de ses camarades nous rapporte M. H. Davignon, pour châtier ses hôtes de n'avoir pas ouvert assez promptement, passa sa baïonnette au travers du corps d'un nouveau-né. « Il mit son fusil sur l'épaule avec l'enfant au-dessus. Les petits bras se tendirent une ou deux fois et l'allemand déclara : « Je fais cela pour que cela vous serve d'exemple et de leçon. Quand un allemand vous dira de faire quelque chose, la prochaine fois, vous irez plus vite. »

Dans le crime de la rue d'Orchampt en 1911 et dans d'autres cas analogues, nous avons remarqué que sans remord, les sinistres assassins passaient la nuit à

jouer et à faire ripaille près des cadavres de leurs victimes.

A Savigny, à la suite d'un attentat avorté sur une jeune fille du pays, M<sup>lle</sup> Procès, Madame Procès, sa mère âgée de 71 ans et sa vieille tante de 81 ans, M<sup>lle</sup> Mennehand furent abattues à coups de fusil. Pendant la nuit qui suivit le drame, les allemands jouèrent du piano auprès des cadavres.

Des supplices dont on n'avait pas d'exemples depuis les temps les plus reculés ont été restaurés par eux et nous évoquons dans ce triste palmarès les journées du 20 Octobre 1914 où sur l'Yser on découvre en fouillant un prisonnier allemand deux mains d'enfants coupées (R. off. belge) du 6 septembre 1914 à Champguyon où la dame Louvet assiste au martyre de son mari couvert de sang et qui supplie ses bourreaux de lui laisser la vie. On le retrouve la tête fracassée, les poignets brisés, les yeux pendants hors de l'orbite (Rapport officiel français) puis nous évoquons dans notre cauchemar :

Madame Maupoux (de Triaucourt, Meuse) vieille femme de 75 ans frappée violemment à coups de bottes et qui meurt tandis que d'autres soldats dévalisent ses armoires.

La famille Adnot (de Someilles) retrouvée : la mère, un sein et un bras coupé, la fillette un pied sectionné, le petit garçon la gorge tranchée.

L'officier supérieur français qui fut écartelé à Taminnes (Rapport officiel belge). Lié à un tronc arbre, un cheval était attaché à chacune de ses jambes. A un signal donné on fouette les chevaux. « J'ai vu, dit un témoin qui rapporte ce fait encore tout tremblant, le pantalon se déchirer et le corps s'ouvrir. »

Jacquemin, de Sompuis, vieillard de 70 ans attaché à son lit et qu'on laisse mourir de faim.

Deux soldats belges torturés. L'un saisi par ses gar-

diens qui lui tenaient bras et jambes lui ont tordu le cou jusqu'à ce que la mort s'ensuive. Le témoin qui affirme ce fait est le nommé Burn J. L. du 24<sup>e</sup> de ligne.

Ce triste réquisitoire qui pourrait durer de longues heures nous montre nos ennemis de 1916 sadiques et tortionnaires, sans pitié devant la beauté comme devant la faiblesse, devant l'enfance, comme devant les blessés héroïques. A l'hôpital de Nancy, le soldat Voyer portait encore les traces de la barbarie allemande. Grièvement atteint à la colonne vertébrale le 24 août, en avant de la forêt de Champenoux, il était paralysé des deux jambes. Dans cet état, il avait reçu des coups de pied et des coups de crosse sur la tête. Enfin, un soldat allemand lui avait fait à l'aide d'un instrument que le professeur Weiss de Nancy croit être une paire de ciseaux une plaie pénétrante à trois centimètres de chaque œil.

Déjà Tacite signalait la criminalité des Germains.

En 1587 les procédés sont les mêmes, car nous lisons dans une pièce imprimée à Paris sous le titre « Du passage que tiennent les reistres et allemans estans repoussez par le duc de Lorraine » les lignes suivantes.

« Par tous les endroitz où ils ont passé, ont ruiné, desmoly et bruslé plusieurs villages, granges et métairies et mis à mort hommes, femmes et petits enfants, qui, sans aucune resistance ne leur fesoient aucun dommage ny tort, les pillant de telle sorte, qu'ilz ne leur laissoient seulement la paille pour les coucher; emmenant bleds, vins, bœufs et chevaux, chargez de leurs meubles et ustencilles. Et tout ce qui ne leur pouvoit servir le jectoyent au feu... »

L'état de guerre, état anormal, déchaînera sans doute beaucoup de mauvais instincts, mais, trouvez-vous dans les quelques faits que nous venons trop rapidement d'esquisser, l'excuse d'une situation anormale. Ce sont bien des actes criminels, accomplis avec consci-

ence et lucidité, un calme déconcertant et une maîtrise exceptionnelle de son « moi ». Psychologie allemande qui se rapproche de façon curieuse de la psychologie criminelle.

Orgueilleux comme le criminel, l'Allemand estime comme lui être victime d'une injustice. Il n'a pas sur le globe la place qui devrait revenir à son intelligence et à sa « kultur ». Il cherche à réparer cette injustice et il prend par force ce qu'on ne lui accorde pas de bonne grâce. Injustice si l'Allemagne n'a pas eu le Maroc ! Injustice si la cession du Congo ne fut pas à son avis un marché assez avantageux.

Sous la plume du criminel j'ai trouvé cette phrase :

« Si l'on considère l'immense disproportion entre la fortune des uns et celle des autres, celui qui prend au riche rétablit l'égalité des conditions humaines » et de Giosbrecht l'écrivain allemand variera la formule en écrivant :

« La domination appartient à l'Allemagne parce qu'elle est une nation d'élite et qu'il lui convient par conséquent d'agir sur ses voisins comme il est *du Devoir* et du droit de l'homme doué de plus de force d'agir sur les individus moins bien doués ou plus faibles qui l'entourent »

Soit aveuglement, soit cynisme, l'Allemagne cherchera encore à se donner le beau rôle et se parera malgré ses crimes de toutes les qualités morales et intellectuelles. C'est fréquent en criminologie. Inconscient et cynique, l'assassin de la baronne Dellard écrivait après son crime en 1891 : « Lorsque je prononçais les mots, fierté, honneur, dignité, ma maîtresse ouvrait ses grands yeux noirs et me regardait avec le plus profond étonnement « Fierté, honneur, dignité comme ces mots reviennent souvent sous les plumes allemandes !

Peugnez, l'auteur du double assassinat de Charenton (il avait lui aussi tué une femme et un enfant, écrivait

mélangeant l'aveu de son crime et son propre panégyrique : (1)

« On me traite de malfaiteur dangereux. Je suis plus brave que vous ; je devrais avoir une médaille, car j'ai fait plusieurs actes de dévouement. J'ai eu une discussion avec madame Bertrand. J'ai pris mon marteau et d'un seul coup je l'ai tuée. Alors le gosse est venu. Je l'ai tué mais j'ai eu du mal. J'ai été retrouver la bonne femme et je lui ai tranché la gorge. Je lui ai pris son porte-monnaie. Tâchez de me faire mes antécédents mieux qu'ils ne le sont. Je suis brave et travailleur. Je suis très dévoué pour mes semblables. J'attends cette copie demain pour qu'elle paraisse sur les journaux. »

On croirait lire les articles des feuilles pangermanistes au lendemain du torpillage du Lusitania « Nous sommes braves et travailleurs ! Nous sommes pleins d'humanité et très dévoués pour nos semblables. » — Seulement nous assassinons les femmes et les enfants. —

Il est donc de toute équité lorsque nous parlons de droit avec les Allemands de parler avant tout de droit criminel. Bernhardt n'a-t-il pas écrit : « Le droit appartient à celui qui a la force de conquérir et de conserver ». L'apache dont je vous citais l'œuvre littéraire trouvait également à l'honnêteté un arrière goût d'imbécillité.

Criminels, nous devons traiter nos ennemis en criminels et, puisqu'ils ne sont sensibles qu'à la force, les forcer à être honnêtes. On ne moralise pas un criminel. On le met dans l'impossibilité de nuire ; on se protège contre un facteur de troubles et de scandales.

Une nation Criminelle qui se met au dessus des lois et des traités a par surprise, et en bande armée envahi le sol de ses voisins en demandant la bourse ou la vie.

(1) Lettre écrite au commissaire de police le lendemain de son arrestation.

Ils n'auront ni l'un, ni l'autre.

Ils voient se lever contre eux la conscience universelle, et bourreaux, ils s'en vont maudissant leurs victimes et leurs juges.

Caïn fuyant le lieu où avait été commis son forfait, se terrant dans les tranchées qu'il creusait sous la terre, s'abritant derrière le blockhaus des forteresses ou les murs des citadelles, élevait semblables imprécations contre l'œil qui le poursuivait de sa clarté vengeresse et les manes innocentes de son frère Abel.

Cependant, dans des nuits d'insomnie, avec de terribles cauchemars et la crainte du châtiment qui s'approche, Guillaume, dernier empereur des Allemagnes environné d'un océan de cadavres, maudit la Belgique qu'il assassina, la conscience humaine qui le juge et les alliés unis pour le Droit contre la force immorale, qui s'apprêtent à tirer de ses crimes un châtiment mérité.

*(Caserne St.-Martin, Mai 1916)*



